



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
SOPHIA ANTIPOLIS

INFOS

Du lundi au vendredi

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Tel. 04 92 19 75 60

Fax. 04 92 19 75 61

Parenthèse

"Les Allées Grenadine" Bât A

690, route de Grasse

06600 Antibes

Arrêts envibus : Collège Bertone, Bastides
et Square Cerutti

Lignes 6, 9, 30 et 31

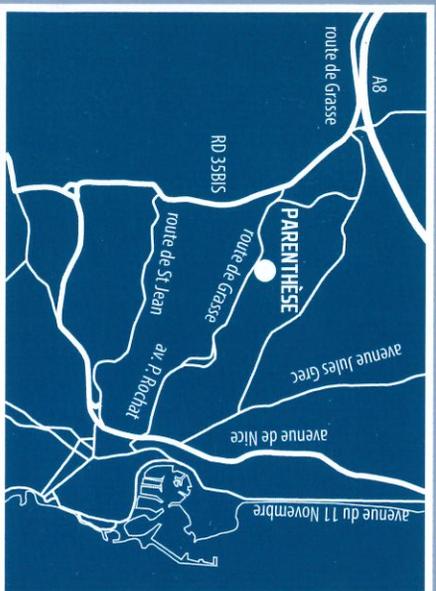
Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

449, route des Crêtes

BP 43

06901 Sophia Antipolis Cedex

casa-infos.fr



Ne pas jeter sur la voie publique - © Photo : 123 RF, PAO : Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis 2019

ANTIBES JUAN-LES-PINS
PARENTHÈSE
SERVICE DE PROXIMITÉ GRATUIT ET CONFIDENTIEL

UNE ÉQUIPE SPÉCIALISÉE
PROPOSE

UN ESPACE RESSOURCE, LIEU
D'ÉCOUTE, DE PAROLE
ET D'ENTRETIENS INDIVIDUELS

AUX PERSONNES
QUI RENCONTRENT UNE PROBLÉMATIQUE
DE VIOLENCE CONJUGALE



QU'EST-CE QUE LA VIOLENCE CONJUGALE ?

La violence est un processus au cours duquel un partenaire exerce dans le cadre d'une relation privilégiée, une domination sur son conjoint ou conjointe, qui s'exprime par des agressions physiques, psychologiques, sexuelles, économiques, spirituelles.

QUE DIT LA LOI ?

La loi française interdit et condamne les violences au sein du couple quel que soit la forme de l'union choisie. La qualité de conjoint, passé, concubin et même ex, constitue une circonstance aggravante de l'infraction commise (viol).

Le vol entre époux est reconnu pour tous les documents nécessaires à la vie quotidienne (pièce d'identité, moyens de paiements).

L'ordonnance de protection permet au juge des affaires familiales de prendre toutes les mesures provisoires pour la protection des victimes et des enfants témoins de violence (logement, modalités d'exercice de l'autorité parentale, obligation alimentaire).

Un délit de violence psychologique est inscrit au sein du code pénal.

JURISTE

Propose une information juridique aux personnes victimes de violences conjugales et un accompagnement durant la procédure judiciaire.

Aide au montage de dossiers administratifs et à la rédaction de courrier.

PSYCHOLOGUE

Propose aux victimes de violences, une écoute, un accompagnement et une aide à la réflexion autour des problématiques de couple.

ASSISTANTE SOCIALE

Propose un accueil, une écoute et un accompagnement social aux personnes en cours de séparation, de divorce ou souhaitant réfléchir à leur situation conjugale, victimes de violences au sens large du terme :

- **Information sur la législation sociale**, sur les structures et procédures existantes ;
- **Orientation, hébergement d'urgence** ;
- **Liaison et coordination** avec les différents partenaires intervenant dans la situation.

GROUPES DE PAROLE

- **Groupes de parole destinés aux adultes** victimes de violences conjugales, **co-animés par un binôme de psychologue et assistante sociale de Parenthèse**.